



Objet : Les limites d'exposition à des substances dangereuses



Procédures de surveillance

Un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.



Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :

- Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure)
- Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
- Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques)
- Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses



Dans la vie de tous les jours, les concentrations en polluant dans l'air des locaux de travail varient souvent de façon considérable au cours du temps.

Pour nombre de polluants, les dépassements de la concentration moyenne doivent être limités si l'on veut éviter des atteintes à la santé.

En se fondant sur les connaissances toxicologiques et d'hygiène du travail actuelles, des limites d'intensité, de temps et de fréquence ont été fixées pour ces dépassements.



Valeur Moyenne d'exposition (VME)

La VME indique la concentration moyenne dans l'air d'un polluant donné qui, en l'état actuel des connaissances, ne met pas en danger la santé de la très grande majorité des opérateurs sains qui y sont exposés, et ceci pour une durée de 42 heures hebdomadaires, à raison de 8 heures par jour, pendant de longues périodes (long terme).

Le polluant en question peut être sous forme de gaz, de vapeur ou de poussière

Les VME permettent d'apprécier les dangers pour la santé encourus durant un travail où l'on a dosé telle ou telle concentration de substance dans l'air.

En fixant une VME, on ne tient pas compte seulement de la toxicité de la substance, mais d'autres facteurs également, par ex : effets allergisants ou notablement désagréables, pouvoir de pénétration à travers la peau.

Les VME ne représentent pas une limite nette entre concentrations inoffensives et concentrations dangereuses.

Le fait qu'une concentration soit inférieure à la VME n'assure pas que toutes les personnes qui y sont exposées la supportent sans dommage; la santé d'individus particulièrement sensibles, ou malades, peut néanmoins être atteinte; à l'inverse, les personnes exposées pendant un court laps de temps à des concentrations supérieures à la VME ne tomberont pas forcément malades.



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.

Objet : Les limites d'exposition à des substances dangereuses



Pour fixer les VME, on a tenu compte dans la mesure du possible des variations de la sensibilité individuelle en fonction, notamment, de l'âge, du sexe, de la constitution, de l'état de nutrition, du climat, du stress physique ou psychique que comporte le travail effectué.

Valeur Limite d'Exposition à court terme (VLE)

La VLE mesurée durant 15 minutes doit refléter l'exposition moyenne au cours de toute la période de travail, ce qui signifie que la VME ne doit pas être dépassée, même durant une durée limitée à 15 minutes.

Pour ces substances figure dans la colonne des VLE la valeur correspondant à la VME, complétée par l'indication liée à la substance

Ce sont souvent des substances qui sont irritantes ou sensibles pour les voies respiratoires.

Pour les substances dont la VLE peut être plus élevée que la VME, les VLE correspondent aux valeurs moyennes mesurées durant 15 minutes.

Le délai entre les quatre pics d'exposition autorisés par période de travail doit être d'au minimum une heure. **La VME doit toujours être respectée.**

**Exemple**

Section 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle



Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Xylène	Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. VLE : 442 mg/m ³ 15 minutes. Forme : risque d'allergie VLE : 100 ppm 15 minutes. Forme : risque d'allergie VME : 221 mg/m ³ 8 heures. Forme : risque d'allergie VME 50 ppm 8 heures. Forme : risque d'allergie
Ethylbenzène	Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. VLE : 442 mg/m ³ 15 minutes. Forme : risque d'allergie VLE : 100 ppm 15 minutes. Forme : risque d'allergie VME : 88,4 mg/m ³ 8 heures. Forme : risque d'allergie VME 20 ppm 8 heures. Forme : risque d'allergie

Nota :

Les VME sont constamment réévaluées en fonction des connaissances nouvelles, c'est pourquoi leur liste est régulièrement mise à jour.



Le dépassement d'une VLE entraîne une situation d'urgence avec évacuation de la zone contaminée et mise en place immédiate de mesures correctives, suivie de prélèvement de contrôle

**Conclusion :**

les contrôles de l'exposition passent par :

- **Contrôles techniques appropriés**
- Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites.
- S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail

Pour prévenir l'apparition de pathologies dues à l'exposition aux polluants présents sur les lieux de travail, des valeurs limites d'exposition professionnelle à ne pas dépasser ont été fixées.

Il convient de vérifier régulièrement que ces valeurs sont respectées en mesurant la concentration atmosphérique des polluants.

